

COMMUNE DE SAINT DYE SUR LOIRE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-DYE-SUR-LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sous la présidence de M. Didier Heitz, Maire.

Date de convocation : 22 novembre 2022

Nombre de conseillers

en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

ETAIENT PRESENTS : Didier HEITZ, Mireille BIZERAY, Dominique LABEDAN, Marie DUBOISSET, Patrice PETIT, Florence CASSETTA, Norbert TROCMÉ, Aldina LOPES, Stéphanie DUQUENET, Cédrik ROUSSEAU, Séverine PIN, Arnaud HUART, Sylvie PITOIS.

ABSENTS EXCUSES : Jérôme ROUX, Jean-Michel THIBAUT.

Jérôme ROUX a donné procuration à Norbert TROCMÉ
Jean-Michel THIBAUT a donné procuration à Marie DUBOISSET

Secrétaire de séance: Sylvie PITOIS

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

M. Gilles CLEMENT, Président de la communauté de communes du Grand Chambord, présente le pacte de gouvernance du conseil communautaire ainsi que le rapport d'activités 2022.

REVERSEMENT OBLIGATOIRE D'UNE QUOTE PART DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES -

La loi des finances pour 2022 avait modifié les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale en le rendant obligatoire lorsque les communes la percevaient.

Toutefois, L'article 15 de la loi n° 2022-1499 de finances rectificative pour 2022 a rendu à nouveau facultatif le reversement partiel de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI.

Aussi, il n'y a plus lieu de délibérer sur cette question inscrite à l'ordre du jour.

MISE A JOUR DES REPRESENTANTS AU SEIN DES SYNDICAT INTERCOMMUNAUX ET DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

En raison de la démission de deux conseillers municipaux, il y a lieu de nommer de nouveaux représentants dans les commissions et des syndicats intercommunaux.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES après nouvelles nominations

Commission finances : Mireille BIZERAY, Marie DUBOISSET, Dominique LABEDAN, Jérôme ROUX.

Commission environnement-patrimoine communal-voirie-urbanisme : Marie DUBOISSET, Norbert TROCME, Jérôme ROUX, Patrice PETIT, Dominique LABEDAN.

Commission éducation - restauration scolaire – jeunesse – sports -associations : Mireille BIZERAY, Arnaud HUART, Séverine PIN, Marie DUBOISSET.

Commission communication : Dominique LABEDAN, Cédrik ROUSSEAU, Sylvie PITOIS .

Commission d'action sociale : Dominique LABEDAN, Sylvie PITOIS, Stéphanie DUQUENET, Séverine PIN.

Commission commerce-artisanat : Dominique LABEDAN, Stéphanie DUQUENET, Florence CASSETTA, Cédrik ROUSSEAU, Aldina LOPES.

Commission tourisme-culture-patrimoine : Marie DUBOISSET, Aldina LOPES, Stéphanie DUQUENET, Mireille BIZERAY, Dominique LABEDAN, Jean-Michel THIBAUT.

SIDELC après nomination de nouveaux délégués

- Titulaire : Norbert TROCMÉ
- Suppléant : Jean-Michel THIBAUT

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DONT LA COMPETENCE A ETE TRANSFEREE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD, après nomination de nouveaux représentants

PAYS DES CHATEAUX :

- Titulaire : Didier HEITZ
- Suppléants : Marie DUBOISSET
-

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES

Titulaire : Norbert TROCMÉ

Suppléants : Stéphanie DUQUENET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Titulaire : Didier HEITZ et Patrice PETIT

Suppléant : Dominique LABEDAN

COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES après nomination de nouveaux représentants

- AMENAGEMENT -INFRASTRUCTURES : Patrice PETIT, Jérôme ROUX, Norbert TROCMÉ
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Dominique LABEDAN, Jérôme ROUX

- DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, CULTUREL ET OPERATION GRAND SITE :
Marie DUBOISSET, Florence CASETTA, Jean-Michel THIBAUT
- COHESION SOCIALE ET SERVICES A LA POPULATION : Mireille BIZERAY,
Stéphanie DUQUENET
- RESSOURCES : Dominique LABEDAN
- HABITAT ET TRANSITION ECOLOGIQUE A L'ECHELLE DE L'ENTENTE :
Dominique LABEDAN

NOMINATION D'UN NOUVEL ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

M. Jean-Marie MICELI avait été désigné en qualité d'élu référent sécurité routière.

Suite à la démission de ce dernier, le conseil municipal décide de le remplacer par M Arnaud HUART.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTÉ » PROPOSEE PAR LE GROUPEMENT DES CENTRES DE GESTION DU CHER, D'EURE-ET-LOIRE, DE L'INDRE ET DU LOIR-ET-CHER

La protection sociale complémentaire est constituée des contrats que les agents territoriaux peuvent souscrire pour se garantir contre deux types de risques liés à la santé :

- Les contrats en santé (ou mutuelle) qui complètent les remboursements de la sécurité sociale
- Les contrats en prévoyance (ou garantie maintien de salaire) qui permettent de couvrir le risque de perte de salaire en cas de maladie, d'invalidité ou de perte de retraite.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique complétée par le décret du 20 avril 2022 vient renforcer la participation des employeurs publics à cette protection sociale en rapprochant les pratiques au sein de la fonction publique de celles existantes dans le secteur privé.

Ainsi, elle prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats en prévoyance des agents, en 2025 et aux contrats en santé, en 2026 au plus tard.

Dans ce contexte, les centres de gestion de l'Indre, du Cher, du Loir-et-Cher et de l'Eure-et Loire se sont regroupés pour souscrire, à l'issue d'une mise en concurrence, des contrats collectifs dit « convention de participation » pour chacun des risques pour la période 2023-2028.

Deux prestataires ont été retenus : la mutuelle santé INTERIALE, et la mutuelle prévoyance TERRITORIA MUTUELLE.

Actuellement, la commune participe financièrement à la mutuelle santé des agents si celle-ci est labellisée.

Le conseil municipal décide de signer une convention d'adhésion à la convention de participation pour le contrat complémentaire santé afin que les agents puissent bénéficier des prestations et tarifs intéressants d'un contrat groupe.

Les agents bénéficieront de cette participation uniquement en adhérant à la mutuelle INTERIALE. Toutefois, libre choix leur est laissé d'adhérer ou non à cette mutuelle.

En ce qui concerne le contrat de prévoyance, le délai de préavis étant trop court pour dénoncer l'ancien contrat, l'adhésion ne sera possible qu'à partir du 1^{er} janvier 2024.

ATTRIBUTION D'UN NOM AU CLUB-HOUSE DU STADE

Sur proposition du maire, le conseil décide d'attribuer le nom de « Jean-Michel BILLY » au club house du stade en hommage à ce dernier qui a consacré une grande partie de sa vie au club sportif de football.

AUGMENTATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ECOLES HORS COMMUNES ET POUR LES ASSOCIATIONS

Des enseignants des écoles hors commune ou des associations demandent parfois à bénéficier des services de la cantine scolaire dans le cadre d'animations sur la commune.

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs des repas à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

- Pique-nique : 4.25 € au lieu de 4 €
- Déjeuner et dîner : 4.75 € au lieu de 4.50 €

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Maire présente le rapport annuel, de l'exercice 2021, sur le prix et la qualité du service public d'eau, du syndicat mixte d'Adduction d'Eau Potable de Saint Dyé sur Loire. Le conseil municipal en prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

- Mireille Bizeray fait le point sur les travaux du gîte communal Renée PEYRET : les deux salles de bain ont été rénovées, et la cuisine un peu agrandie avec l'ajout d'un plan de travail.

L'autofinancement pour la commune s'élève à 5838.43€, le reste des coûts sont couverts par une subvention du conseil départemental.

Par contre quelques travaux sont à venir : problème de pression d'eau sur le chauffage central. La recherche de la fuite a démontré un problème sur le réseau d'eau sous le carrelage du rez-de-chaussée. Cette fuite a été réparée mais demande une rénovation complète de la tuyauterie vétuste. Un devis est en attente et une subvention sera demandée auprès du conseil départemental, dans le cadre de la dotation de solidarité rurale.

- L'association Déo Club a été dissoute et une somme de 3000 € a été versée à la coopérative scolaire.
- Marie Duboisset a fait remonter le fait que les habitants de la commune ont été enthousiastes de pouvoir régler leur facture d'assainissement par prélèvements mensuels. Elle a fait un point sur les animations passées et à venir :

- **2022** : Les animations en bord de Loire et fêtes ont rassemblé bon nombre de personnes dans le village. Les hébergeurs et les commerçants ont apprécié. Le théâtre a compté environ 65 à 70 personnes, ce qui est un bon constat.
- **2023** : La journée du patrimoine aura lieu un dimanche avec la participation de la Maison de la Loire. A voir si l'association « les marins du Port de Chambord » souhaitent y participer. Le théâtre reprendra probablement la pièce imaginée et écrite par la compagnie l'Intruse, « La Loire dans ton couloir » interprétée le jour de l'animation "Pieds mouillés, Drôles d'idées !" le samedi 22 octobre 2022. La commune recherche d'ailleurs des spectacles « participatifs » du même genre.
- La Maison de la Loire donne la possibilité aux enfants de 6-12 ans de s'inscrire à leur centre de loisirs.
- Pour rappel, les commissions associatives doivent se réunir le 5 décembre 2022 afin d'établir le programme des animations pour 2023.
- Le lieu culturel « Le Pressoir » est encore en travaux. La commune de Saint-Dyé-sur-Loire sera chargée de l'animation et de l'organisation d'expositions, d'octobre à avril, tous les ans, en partage pour les autres mois avec la Communauté de Communes du Grand Chambord. Une convention sera signée pour régler les questions sur la gestion, l'entretien, le chauffage....
- La « Grande Collecte » qui consistait à rassembler des photos illustrant le rapport intime entre le territoire et le Domaine de Chambord (Château, village, parc, mur) mais aussi en lien avec des événements organisés (rendez-vous sportifs, de loisirs, culturels, de chasse), ou illustrant des événements particuliers (aléas climatiques, travaux dans le château, photographies de mariage, de balades...) a eu lieu en novembre dernier sur notre commune. Celle-ci est terminée et s'est très bien déroulée.
- Les vœux du maire auront lieu le 21 janvier 2023 dans la salle d'animation.
- Les nouveaux arrivants de la commune peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de mairie afin de recevoir lors de cette manifestation un livret d'accueil ainsi qu'un guide de nos associations.
- Le maire ainsi qu'un adjoint Dominique Labedan ont fait un déplacement à Mazangé (41) afin de découvrir un nouveau mode de chauffage avec chaudière au bois (copeaux de bois ou pellets) dans le but de remplacer les différents chauffages très énergivores et vétustes de nos bâtiments communaux (école, salle d'animation, mairie, salle de musique, bibliothèque..) Cette nouvelle installation pourrait être subventionnée à 80 % mais le choix entre une chaudière au bois et une chaudière à pellets n'est pas encore arrêté, et n'a pas fait l'objet de devis, mais les coûts pourraient aller du simple au double. (150000 € à 300000 €).
- Désormais, l'éclairage public sur la commune fonctionne au plus tôt à 6h30 le matin jusqu'à 21h30. Les illuminations de Noël et les sapins seront installés le 13 décembre prochain.
- Aldina Lopes signale un problème de poteau en bois qui penche fortement près de chez elle.

- Martine Boulet demande à ce que soient signalés les WC publics, situés rue de Beaugecy, par une pancarte du côté du transformateur, au bout de la rue ainsi que les commerces et les informations culturelles par un affichage du côté du terrain réservé aux Camping-car, à côté de la base de Canoë-Kayak.

Fait à Saint-Dyé-sur-Loire, le 29 décembre 2022

La Secrétaire de séance,



S. PITOIS

Le Maire,



D. HEITZ

